



Vos rubriques	■ Le nouveau cadre conceptuel est arrivé ■
<b>Le nouveau cadre conceptuel est arrivé</b>	Datant de 1989 et partiellement révisé en 2010, le cadre conceptuel de l'information financière en normes IFRS a finalement été remplacé en mars 2018.
<b>Focus actualités</b>	L'ancien cadre avait évidemment vieilli, de nouvelles problématiques étaient apparues et des lacunes assez graves ne lui permettaient plus de jouer pleinement son rôle.
<b>Travaux en cours à l'ANC</b>	Dans sa révision, le Board a recherché un équilibre entre les concepts de haut niveau et la nécessité de fournir assez de détails pour que le cadre soit utile à son principal destinataire – l'IASB lui-même - et accessoirement à d'autres parties prenantes.
<b>En bref...</b>	
<b>A lire ou à voir...</b>	Pour l'IASB, le cadre conceptuel est l'outil qui lui permet de développer des normes cohérentes et de faire des choix raisonnés lorsque le cadre propose plusieurs alternatives plausibles à la résolution d'une question.

### ■ Le nouveau cadre conceptuel est arrivé (suite) ■

#### Principaux changements

Mesure (évaluation) des éléments (actifs, passifs etc) : c'était la partie la plus déficiente. Le Board ne disposait d'aucun critère pour choisir dans la longue liste de bases de mesure. Le nouveau cadre fournit des critères permettant au Board de choisir, au cas par cas, la base de mesure la plus pertinente.

Présentation et information : le cadre conceptuel comprend des développements de concepts, y compris celui concernant le classement des produits et des charges en OCI (autres éléments du résultat global).

Décomptabilisation : quand retirer des actifs ou des passifs des états financiers ? Ce chapitre était totalement absent du précédent cadre conceptuel.

Des modifications ont aussi été apportées aux définitions des actifs et des passifs et des critères ont été ajoutés pour comptabiliser des actifs et des passifs dans les états financiers.

Plusieurs points ayant fait depuis des années l'objet de longs débats techniques et politiques ont été clarifiés : acception et rôle de la prudence, rôle du « *stewardship* » (la gestion de la direction), prééminence du fond sur la forme et comment traiter les incertitudes dans les évaluations.

#### Chapitre 1 : L'objectif du reporting financier

L'objectif de l'information financière est d'aider les utilisateurs, principalement les apporteurs de capitaux et les prêteurs, à prendre des décisions sur l'achat, la rétention ou la vente d'instruments financiers de l'entité, sur la fourniture ou le règlement de prêts ou autres formes de crédits, à exercer leur droit de vote ou autre mode d'influence sur les actions des dirigeants. Pour ce faire, ils ont besoin d'évaluer les perspectives des flux de trésorerie nets futurs et la qualité de la façon dont les dirigeants s'acquittent de leur gestion (« *stewardship* »).

#### Chapitre 2 : Caractéristiques qualitatives d'une information financière utile

Les deux caractéristiques fondamentales sont la pertinence et la représentation fidèle. Elles sont renforcées par des caractéristiques de soutien : comparabilité, vérifiabilité, temporalité et compréhensibilité. Ces caractéristiques de soutien ne suffisent pas à rendre utile une information non utile, même si elles soutiennent et renforcent l'information utile.

La prudence est liée à la neutralité. C'est l'exercice d'une précaution en présence d'incertitude. Elle ne permet pas de majorer ou de minorer les actifs, passifs, produits ou charges.

L'incertitude d'une mesure n'altère pas son utilité, dès lors que les estimations sont clairement et précisément décrites. Dans un contexte où le degré d'incertitude est très élevé, une information un peu moins pertinente mais sujette à un moindre degré d'incertitude peut être la plus utile.

#### Chapitre 3 : L'entité présentant son information financière (« *Reporting entity* »)

C'est une entité qui présente des états financiers par obligation ou par choix. Une « *reporting entity* » peut être juridique, ou non. Dans le cas où la « *reporting entity* » n'est pas juridique, ce sont les besoins des utilisateurs qui sont déterminants, au regard des caractéristiques de pertinence et de représentation fidèle. Les états financiers peuvent être consolidés, non consolidés ou combinés. Ce chapitre laisse beaucoup d'options ouvertes au normalisateur.

## Chapitre 4 : Les éléments des états financiers

La définition d'un actif a été légèrement modifiée. Il s'agit désormais d'une ressource économique actuelle contrôlée par l'entité résultant d'événements passés, une ressource économique étant un droit susceptible de produire des avantages économiques.

Celle d'un passif en est le miroir. Un passif est une obligation actuelle de l'entité de transférer une ressource économique résultant d'événements passés, l'obligation étant un devoir ou une responsabilité que l'entité n'a pas de possibilité pratique d'éviter.

Les produits et les charges ne sont définis qu'en termes d'accroissements ou de diminutions d'actifs et de passifs, mais l'information qu'ils procurent est tout aussi importante que celle donnée par les actifs et les passifs. Dans les états de la performance, le compte de résultat est privilégié, l'utilisation de l'OCI devra être exceptionnelle.

Le principe de la prééminence du fond (substance) est réaffirmé. La substance sera parfois claire à partir de la forme juridique, mais dans d'autres cas une analyse du contrat ou d'un groupe ou d'une série de contrats sera nécessaire pour déterminer la substance des droits et obligations.

## Chapitre 5 : Comptabilisation et décomptabilisation

Les conditions de comptabilisation reposent désormais sur les caractéristiques qualitatives de l'information financière (pertinence et représentation fidèle) et non plus sur la probabilité d'avantages économiques futurs.

La décomptabilisation d'un élément (nouveau dans le cadre) survient lors de la perte de contrôle de tout ou partie d'un actif ou de la disparition de tout ou partie d'une obligation actuelle pour un passif. Des dispositions particulières lors d'un transfert peuvent conduire à ne pas décomptabiliser tout ou partie de l'élément transféré.

## Chapitre 6 : Mesure (évaluation) des éléments

A lui seul, ce chapitre eût justifié la révision du cadre conceptuel. Ce chapitre décrit les diverses bases de mesure et discute des facteurs à prendre en compte pour choisir une base. Il guidera ainsi le normalisateur sur le choix le plus pertinent.

Les bases de mesure courantes sont décrites : juste valeur, valeur d'utilisation des actifs, valeur d'exécution des passifs, coût actuel ainsi que le coût historique. Puis sont décrits des facteurs à prendre en compte pour choisir la base de mesure, au regard de la pertinence et de la représentation fidèle, en mentionnant la contrainte du coût.

Cette démarche conduit à valider totalement l'affirmation que les IFRS sont un modèle mixte, où le coût historique et les valeurs courantes sont choisis par le normalisateur après examen de divers facteurs.

## Chapitre 7 : Présentation et information

L'accent est mis sur l'objectif d'avoir des états financiers plus « communicants », portant tant sur les états financiers primaires que sur les notes annexes.

## Conclusion

Cette mise à jour était nécessaire. Les progrès sont sensibles sur la partie « mesure (évaluation) des éléments » où l'ancien cadre était clairement devenu obsolète. Le normalisateur s'est désormais doté d'un meilleur guide.

Il convient d'observer qu'il faut du temps pour qu'un cadre conceptuel infuse dans les normes elles-mêmes, puisqu'il n'entraîne aucune révision systématique des normes existantes. Son influence sera progressive mais les implications à moyen terme sont fortes.

Pour consulter l'article sur la [révision du cadre conceptuel des IFRS](#)

## ■ Focus actualités ■

Les chroniques comptables résumées ci-après sont publiées sur le portail professionnel de la CNCC, à paraître dans le bulletin CNCC n°189 de mars 2018 :

### **COMPTES ANNUELS - PROMOTION IMMOBILIERE - Frais engagés dans le cadre de contrats de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) - EC 2017-25**

La Commission commune de doctrine comptable CSOEC/CNCC a été interrogée sur les modalités de comptabilisation de différentes natures de frais engagés par une société de promotion immobilière dans le cadre de contrats de VEFA.

### **COMPTES ANNUELS - PROMOTION IMMOBILIERE - Pénalités liées à des retards de paiement - EC 2017-26**

La Commission commune de doctrine comptable CSOEC/CNCC a été interrogée sur le traitement comptable de pénalités dues par une société de promotion immobilière et liées à des retards de paiement.

### **COMPTES ANNUELS - PROMOTION IMMOBILIERE - Indemnités de prise à bail versées au gestionnaire d'une résidence services - Méthode de calcul du prix de revient des lots vendus d'une résidence services - EC 2017-27**

La Commission commune de doctrine comptable CSOEC/CNCC a été interrogée sur le traitement comptable des indemnités de prise à bail versées au futur gestionnaire d'une résidence services et sur la méthode de calcul du prix de revient des lots vendus d'une résidence services.

### **COMPTES ANNUELS - COMPTES CONSOLIDES - Contrats à long terme - Changement des modalités de mesure de l'avancement - Changement d'estimation - EC 2017-32**

La Commission des études comptables précise les conditions dans lesquelles une société peut modifier les modalités de mesure de l'avancement d'un contrat à long terme.

**COMPTE ANNUEL - COMPTE CONSOLIDÉ - Restitutions réclamées au titre de la contribution de 3% sur les dividendes déclarée inconstitutionnelle par le Conseil Constitutionnel - EC 2017-42**

La Commission commune de doctrine comptable CSOEC/CNCC précise les modalités de comptabilisation des restitutions réclamées au titre de la contribution de 3% sur les dividendes.

**COMPTE ANNUEL - Fonds commercial représentatif d'une activité donnée en location-gérance à une autre filiale du groupe - Modalités de mise en œuvre du test de dépréciation du fonds commercial - EC 2018-04**

La Commission des études comptables précise les modalités de mise en œuvre du test de dépréciation de fonds commerciaux représentatifs d'une activité donnée en location-gérance.

**COMPTE ANNUEL - Résidence para-hôtelière - Abandon de créance relatif aux loyers - Déclaration d'intention des copropriétaires effectuée avant la date de clôture et confirmée entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes - Comptabilisation du produit (non) - EC 2018-10**

C'est à la date de l'accord du copropriétaire formalisant l'abandon de sa créance au titre des loyers dans les conditions prévues que le produit est comptabilisé dans les comptes annuels de la résidence para-hôtelière.

**■ Travaux en cours à l'ANC ■**

Sujet	Objectif	Avancement des travaux
<b>Normes comptables internationales</b>		
Contrats d'assurance	Suivi des travaux de l'IASB > Exposé-sondage « Contrats d'assurance » de l'IASB (ED/2010/8) (fin des commentaires le 30 novembre 2010) > 2 <sup>ème</sup> exposé-sondage « Contrats d'assurance » de l'IASB (ED/2013/7) (fin des commentaires le 25 octobre 2013) > Exposé-sondage de l'IASB « Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance (projet de modification d'IFRS 4) (ED/2015/11) (fin des commentaires le 8 février 2016) > IFRS 17 « Contrats d'assurance » publiée par l'IASB le 18 mai 2017	> Réponse à l'exposé-sondage (ED/2010/8) de l'IASB le 13/01/2011 > Réponse à l'exposé-sondage (ED/2013/7) de l'IASB le 25/11/2013 > Réponse à l'exposé-sondage (ED/2015/11) de l'IASB le 08/02/2016 > Réponse à l'EFRAG sur son projet d'avis d'adoption des amendements à IFRS 4 (application d'IFRS 4 et d'IFRS 9) le 13 décembre 2016
Contrats de location	Echanges sur les difficultés d'application de la norme IFRS 16 et participation aux travaux de l'EFRAG pour l'avis d'adoption par l'UE (« outreach »)	> Réponse le 7 décembre 2016 au document de consultation préliminaire de l'EFRAG relatif à l'adoption d'IFRS 16 publié en octobre 2016 > Réponse à l'EFRAG sur son projet d'avis d'homologation de la norme le 13 mars 2017 > <b>Relevé de conclusions du 16 février 2018 de l'ANC relatif au traitement des baux commerciaux en France dans le contexte de la mise en œuvre pratique de la norme IFRS 16</b>
Consolidation et Regroupements d'entreprises	Suivi des travaux de l'IASB > Exposé-sondage « Méthode de la mise en équivalence : Quote-part des autres variations de l'actif net » de l'IASB (ED/2012/3) (fin des commentaires le 22 mars 2013) > Exposé-sondage « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise (projet de modification d'IFRS 10 et d'IAS 28) (ED/2012/6) (fin des commentaires le 23 avril 2013) > Exposé-sondage « Acquisition d'intérêts dans une entreprise commune » de l'IASB (projet de modification d'IFRS 11) (ED/2012/7) (fin des commentaires le 23 avril 2013) > Revue de la mise en œuvre de la norme IFRS 3 Regroupements d'entreprises : réponse à la demande d'information (Request for information) de l'IASB (fin des commentaires le 30 mai 2014) > Travaux de réflexion dans le cadre des travaux de l'EFRAG sur le traitement du goodwill (Discussion paper EFRAG 2014) > Exposé-sondage (ED/2016/1) Amendements limités à la norme IFRS 3 - Regroupements d'entreprises et IFRS 11 - Partenariats intitulés « Définition d'une entreprise et intérêts précédemment détenus » clarifiant la définition d'une entreprise et la façon de comptabiliser les intérêts précédemment détenus	> Réponse aux exposés-sondages (ED/2012/3, ED/2012/6, et ED/2012/7) de l'IASB le 9/04/2013  > Réponse à la demande d'information de l'IASB sur sa revue de la mise en œuvre d'IFRS 3 Regroupements d'entreprises le 5 juin 2014 > Réponse au papier de l'EFRAG « Doit-on continuer à ne pas amortir le goodwill ? » le 15 décembre 2014 > Réponse le 18 octobre 2016 au projet de lettre de commentaires de l'EFRAG sur l'ED/2016/1 publié en juin 2016  > Lettre de commentaires de l'ANC du 3 août 2017 à l'attention de l'IFRS Interpretations Committee concernant l'acquisition d'un groupe d'actifs qui ne constitue pas une entreprise > Le Collège de l'ANC répond à l'EFRAG le 17 janvier 2018 sur son papier de discussion « Tests de dépréciation du goodwill : peuvent-ils être améliorés ? »
Principes fondamentaux de l'information	> Document de discussion de l'IASB intitulé « Initiative Informations à fournir - Principes » (commentaires	> Réponse de l'ANC à l'IASB le 2 octobre 2017

financière	attendus pour le 2 octobre 2017) > Projet Etats financiers primaires	
Instruments financiers : présentation, comptabilisation, évaluation, informations à fournir (IAS 32 – IAS 39 – IFRS 7 – IFRS 9)	<p>Suivi des travaux de l'IASB</p> <p>&gt; Exposé-sondage « <i>Compensation des actifs et des passifs financiers</i> » de l'IASB (ED/2011/1)</p> <p>&gt; Phase I – Exposé-sondage « <i>Amendements limités à IFRS 9 : Classification et évaluation</i> » (ED/2012/4)</p> <p>Phase II – Principes de dépréciation</p> <p>&gt; Exposé-sondage « <i>Financial instrument : amortised cost and impairment</i> » de l'IASB (ED/2009/12)</p> <p>&gt; Supplément à l'exposé-sondage « <i>Financial instrument : amortised cost and impairment</i> » de l'IASB (ED/2009/12) (fin des commentaires le 1<sup>er</sup> avril 2011)</p> <p>&gt; Exposé-sondage « <i>Instruments financiers : pertes de crédit attendues</i> » de l'IASB (ED/2013/3) (fin des commentaires le 5 juillet 2013)</p> <p>Phase III – Opérations de couverture</p> <p>&gt; Exposé-sondage « <i>Hedge accounting</i> » de l'IASB (ED/2010/13) (fin des commentaires le 9 mars 2011)</p> <p>&gt; Publication d'un ré-exposé-sondage le 7 septembre 2012</p> <p>- Publication du chapitre Comptabilité de couverture le 19/11/2013</p> <p>&gt; Exposé-sondage « <i>Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture</i> » de l'IASB (ED/2013/2) (fin des commentaires le 2 avril 2013)</p> <p>&gt; Discussion paper (DP/2014/1) sur la macro-couverture publié le 17 avril 2014 (fin des commentaires le 17 octobre 2014)</p> <p>&gt; Projet de réponse à l'EFRAG sur son projet d'adoption IFRS 9</p> <p>&gt; Publication par l'Autorité Bancaire Européenne le 26 juillet 2016 d'un document pour consultation traitant d'un « projet de lignes directrices pour les établissements de crédit, sur leurs pratiques de gestion des risques de contrepartie, et de comptabilisation des pertes attendues »</p> <p>&gt; Document de discussion du Comité de Bâle « <i>Traitement prudentiel des provisions comptables</i> » le 11 octobre 2016 (fin des commentaires le 13 janvier 2017)</p> <p>&gt; Exposé-sondage « <i>Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative (modification d'IFRS 9)</i> » le 21 avril 2017 (ED/2017/3) (fin des commentaires le 24 mai 2017)</p>	<p>&gt; Réponse à l'exposé-sondage (ED/2011/1) de l'IASB le 14 avril 2011</p> <p>Réponse à l'exposé-sondage (ED/2012/4) de l'IASB le 7 mars 2013</p> <p>&gt; Réponse à l'exposé-sondage (ED/2009/12) de l'IASB le 4 juin 2010</p> <p>Réponse à l'exposé-sondage (supplément à l'ED/2009/12) le 30 mars 2011</p> <p>&gt; Réponse à l'exposé-sondage (ED/2013/3) de l'IASB le 8 juillet 2013</p> <p>&gt; Réponse à l'exposé-sondage (ED/2010/13) de l'IASB le 7/03/2011</p> <p>Réponse au projet de chapitre 6 de la norme IFRS 9 de l'IASB le 11/12/2012</p> <p>&gt; Réponse à l'exposé-sondage (ED/2013/2) le 8 avril 2013</p> <p>&gt; Réponse au discussion paper (DP/2014/1) de l'IASB le 13 novembre 2014</p> <p>&gt; Réponse à l'EFRAG sur son projet de lettre de commentaires sur l'adoption d'IFRS 9 le 2 juillet 2015</p> <p>&gt; Réponse à l'Autorité Bancaire Européenne le 19 octobre 2016</p> <p>&gt; Réponse au Comité de Bâle sur son document de discussion « <i>Traitement prudentiel des provisions comptables</i> » le 3 février 2017</p> <p>&gt; Réponse à l'EFRAG sur l'exposé-sondage de l'IASB (ED/2017/3) « <i>Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative (modification d'IFRS 9)</i> » le 19 mai 2017</p> <p>&gt; Recommandation n°2017-02 du 2 juin 2017 de l'ANC publiée le 14 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales</p> <p><b>En veille</b></p>
Reconnaissance des produits	<p>&gt; Ré-exposé-sondage de l'IASB le 14 novembre 2011 (fin des commentaires 13/03/12)</p> <p>&gt; IFRS 15 « Produits tirés de contrats conclus avec des clients » : travaux de mise en œuvre et suivi du projet de recommandation d'adoption de la norme par l'EFRAG</p> <p>&gt; Exposé-sondage IASB (ED/2015/2) sur date d'application d'IFRS 15 (fin des commentaires le 3 juillet 2015)</p> <p>&gt; Exposé-sondage IASB « Clarifications d'IFRS 15 » (ED/2015/6) (fin des commentaires le 28 octobre 2015)</p> <p>&gt; Suivi des travaux du Transition Resource Group IASB-FASB</p>	<p>&gt; Réponse à l'exposé-sondage (ED/2011/6) de l'IASB le 15 mars 2012</p> <p>&gt; Réponse au projet de recommandation d'adoption de l'EFRAG le 8 décembre 2014</p> <p>&gt; Réponse à l'EFRAG sur son projet de réponse à l'IASB sur la proposition de modification de la date d'application de la norme IFRS 15 le 9 juin 2015</p> <p>&gt; Réponse à l'EFRAG sur son projet de réponse à l'IASB sur les propositions de clarifications de la norme IFRS 15 le 23 octobre 2015</p> <p>&gt; Réponse de l'ANC à l'IFRS Interpretations Committee concernant la « <i>Comptabilisation des produits dans un contrat du secteur immobilier</i> » le 20 novembre 2017</p> <p><b>En veille</b></p>
<b>Normes comptables françaises</b>		
Actualisation des règlements relatifs aux	Adaptation de certaines règles de consolidation suite à la transposition de la directive sur les états financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recommandation n°2016-01 du 2 décembre 2016 relative aux</li> </ul>

comptes consolidés	n°2013/34/UE par l'ordonnance n°2015-900 du 23/07/2015 et le décret n°2015-903 du 23/07/2015 modifiant le code de commerce renvoyant à l'ANC le soin de fixer certaines règles précédemment fixées par le code de commerce + réflexion sur l'opportunité de faire évoluer certaines dispositions des règlements	<p>informations à mentionner dans l'annexe des comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises et internationales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement n°2016-08 du 2 décembre 2016 modifiant l'annexe du règlement n°99-02 du 29 avril 1999 du CRC relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques</li> <li>• Règlement n°2016-09 du 2 décembre 2016 relatif aux informations à mentionner dans l'annexe des comptes consolidés établis selon les normes internationales</li> <li>• Règlement n°2016-10 du 8 décembre 2016 modifiant l'annexe du règlement n°99-07 du 24 novembre 1999 du CRC relatif aux règles de consolidation modifié (entreprises du secteur bancaire)</li> <li>• Règlement n°2016-11 du 12 décembre 2016 modifiant l'annexe du règlement n°2000-05 du 7 décembre 2000 du CRC relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises du secteur assurantiel</li> </ul> <p><b>En cours</b></p>
Comptabilisation du chiffre d'affaires	Revue des normes comptables relatives à la prise en compte du chiffre d'affaires afin d'élaborer des principes généraux offrant aux entreprises un cadre comptable complet pour traiter de l'ensemble de leurs opérations	<b>En cours</b>
Traitement du risque de crédit pour le secteur bancaire	Définition et mise en œuvre du modèle de dépréciation selon les pertes attendues pour le secteur bancaire	<b>En cours</b>
Changements de méthodes comptables	Suite à la transposition de la directive n°2013/34/UE du 26 juin 2013 et de la modification subséquente de l'article L123-17 du code de commerce, définition par l'ANC des conditions permettant d'effectuer un changement de méthode comptable	<b>En attente du règlement</b>
Fusion	Revue du règlement comptable relatif aux fusions (CRC n°2004-01) et des comités d'urgence y afférents : objectif de faire le point, au bout de 10 ans d'application, sur certaines difficultés d'application et de traiter également des saisines reçues	Règlement ANC n°2017-01 du 5 mai 2017 modifiant le règlement ANC n°2014-03 en ce qui concerne le traitement comptable des opérations de fusion et assimilées, homologué par arrêté du 26 décembre 2017 publié au JO du 30 décembre 2017 <b>Terminé</b>

## ■ En bref ■

### Appel à candidatures et nominations

- Le 20 mars 2018, Makoto Takahashi nommé Directeur du bureau de liaison de la Fondation IFRS à Tokyo. [Pour consulter l'article.](#)
- Le 16 mars 2018, la Fondation IFRS a lancé un appel à candidatures pour intégrer les Trustees. [Pour consulter l'article.](#)
- Le 9 mars 2018, l'IASB lance un appel à candidatures pour son nouveau groupe consultatif sur la mise à jour du guide d'élaboration du rapport de gestion. [Pour consulter l'article.](#)
- Le 31 janvier 2018, l'ESMA a nommé deux nouveaux membres à son Conseil d'administration. [Pour consulter l'article.](#)

### Synthèse des normes, interprétations et amendements en cours d'adoption par l'UE au 26 mars 2018

- Le 26 mars 2018, l'EFRAG a mis à jour sa synthèse des normes, interprétations et amendements en cours d'adoption par l'UE. [Pour consulter l'article.](#)

### Diverses publications de la Fondation IFRS

- Le 19 mars 2018, la Fondation IFRS a publié la 15<sup>ème</sup> édition de son « Investor Update ». [Pour consulter l'article.](#)
- Le 6 février 2018 s'est tenue la première réunion du groupe de ressources de transition (TRG Transition Resource Group) pour IFRS 17 de l'IASB. [Pour consulter l'article.](#)
- Le 29 janvier 2018, la Fondation IFRS a mis à jour les profils IFRS de 17 pays africains pour anticiper l'adoption des normes IFRS prévue en 2019. [Pour consulter l'article.](#)
- Le 26 janvier 2018, Amaro Gomes, membre de l'IASB, a publié un article qui récapitule tous les documents et autres outils disponibles concernant la norme IFRS 17 Contrats d'assurance. [Pour consulter l'article.](#)

- Le 25 janvier 2018, la Fondation IFRS a publié deux présentations à propos de l'impact des normes IFRS sur la stabilité financière et les investissements à long terme. [Pour consulter l'article.](#)
- Le 17 janvier 2018, l'IASB a publié le modèle de comptabilisation de la norme IFRS 17 Contrats d'assurance. [Pour consulter l'article.](#)

#### **Diverses publications de l'EFRAG**

- Le 21 mars 2018, l'EFRAG a publié son rapport annuel 2017. [Pour consulter l'article.](#)
- Le 6 mars 2018, l'EFRAG a publié une étude indépendante sur la perception de ses travaux par les parties prenantes. [Pour consulter l'article.](#)
- Synthèse des événements et publications qui ont été organisés par l'EFRAG au cours de l'année 2017. [Pour consulter l'article.](#)

### ■ A lire ou à voir ■

#### **Publications de l'Union Européenne**

- Le 26 mars 2018, la Commission européenne (CE) a publié au journal officiel le Règlement (UE) 2018/498 du 22 mars 2018 portant adoption des amendements à la norme IFRS 9 intitulés « Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative ». [Pour consulter l'article.](#)
- Le 15 mars 2018, la Commission européenne (CE) a publié au journal officiel le Règlement (UE) 2018/400 du 14 mars 2018 portant adoption des amendements à la norme IAS 40 intitulés « Transferts d'immeubles de placement ». [Pour consulter l'article.](#)
- Le 27 février 2018, la Commission européenne (CE) a publié au journal officiel le Règlement (UE) 2018/289 du 26 février 2018 portant adoption des amendements à la norme IFRS 2 intitulés « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ». [Pour consulter l'article.](#)
- Le 8 février 2018, la Commission européenne a publié au journal officiel le règlement (UE) 2018/182 du 7 février 2018 en ce qui concerne les normes IAS 28, IFRS 1 et IFRS 12 (Les Améliorations annuelles des IFRS cycle 2014 - 2016). [Pour consulter l'article.](#)

#### **Publications de la Fondation IFRS et de l'IASB**

- Le 16 mars 2018, l'IASB a publié la Taxonomie 2018. [Pour consulter l'article.](#)
- Le 7 février 2018, l'IASB a publié des amendements limités à la norme IAS 19 Avantages du personnel intitulés « Modification, réduction ou liquidation de régime ». [Pour consulter l'article.](#)
- Le 12 décembre 2017, l'IASB a publié les Améliorations annuelles aux IFRS cycle 2015-2017. [Pour consulter l'article.](#)

#### **Publications de l'EFRAG**

- Le 22 mars 2018, l'EFRAG a publié deux nouveaux documents d'information sur la norme IFRS 17 – Contrats d'assurance. [Pour consulter l'article.](#)
- Le 14 mars 2018, l'EFRAG a publié son Feedback Statement sur son document de discussion « Le test de dépréciation du goodwill peut-il être amélioré ? ». [Pour consulter l'article.](#)
- Le 1<sup>er</sup> mars 2018, l'EFRAG a publié un document de discussion sur les instruments de capitaux propres : dépréciation et recyclage. [Pour consulter l'article.](#)
- Le 23 février 2018, l'EFRAG a publié un document sur le niveau d'agrégation de la norme IFRS 17 Contrats d'assurance. [Pour consulter l'article.](#)
- Le 23 janvier 2018, l'EFRAG a publié sa lettre de commentaires portant sur l'exposé-sondage (ED/2017/6) de l'IASB « Définition de la matérialité (proposition de modifications des normes IAS 1 et IAS 8) ». [Pour consulter l'article.](#)
- Le 17 janvier 2018, l'EFRAG a publié sa lettre à l'attention de la Commission Européenne relative à l'évaluation de l'impact d'IFRS 9 Instruments financiers sur les investissements à long terme en instruments de capitaux propres. [Pour consulter l'article.](#)
- Le 8 janvier 2018, l'EFRAG a publié sa lettre de commentaires relative à l'exposé-sondage (ED/2017/5) de l'IASB « Méthodes comptables et estimations comptables (propositions d'amendements à IAS 8) ». [Pour consulter l'article.](#)

#### **Publications de l'ESMA**

- Le 26 janvier 2018, l'ESMA attire l'attention des émetteurs sur les dispositions de la norme IAS 12 suite à la réforme fiscale aux Etats-Unis. [Pour consulter l'article.](#)

#### **Publications de l'AMF**

- Le 20 février 2018, l'AMF a publié sa position sur la revue des autorités européennes de supervision. [Pour consulter l'article.](#)
- Le 29 janvier 2018, l'AMF attire l'attention des acteurs concernés sur le communiqué de l'ESMA relatif à la loi fiscale américaine de décembre 2017. [Pour consulter l'article.](#)

#### **Publications de l'ANC**

- Le 16 février 2018, l'ANC a publié le relevé de ses conclusions relatif au traitement des baux commerciaux en France dans le contexte de la mise en œuvre pratique de la norme IFRS 16. [Pour consulter l'article.](#)
- Le 5 février 2018, l'ANC a publié sa réponse au projet d'avis d'adoption de l'EFRAG concernant l'amendement de la norme IAS 28 relatif aux intérêts à long terme dans les entreprises associées et les coentreprises. [Pour consulter l'article.](#)



- Le 29 janvier 2018, l'ANC a publié sa lettre de commentaires qu'elle a adressée à l'IFRS Interpretations Committee, concernant les décisions provisoires du mois de novembre 2017. [Pour consulter l'article.](#)
- Le 17 janvier 2018, l'ANC a publié sa réponse au document de discussion de l'EFRAG intitulé « Le test de dépréciation du goodwill peut-il être amélioré ? ». [Pour consulter l'article.](#)
- Le 15 janvier 2018, l'ANC a publié sa réponse à l'exposé-sondage (ED/2017/6) de l'IASB, intitulé « Définition de la matérialité » (propositions de modifications d'IAS 1 et IAS 8). [Pour consulter l'article.](#)
- Le 15 janvier 2018, l'ANC a publié sa réponse au projet de lettre de commentaires de l'EFRAG portant sur l'exposé-sondage (ED/2017/5) de l'IASB, intitulé « Méthodes comptables et estimations comptables » (propositions de modifications d'IAS 8). [Pour consulter l'article.](#)